

# GUIDE D'UTILISATION DE L'APPLICATION DEMANDEPENSION – CITOYENS



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. GUIDE PRATIQUE</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1. Matériel nécessaire</b> .....	<b>3</b>
<b>2.2. Accès à l'application</b> .....	<b>3</b>
2.2.1. Via le portail de la sécurité sociale.....	3
2.2.2. Via un lien direct.....	6
<b>2.3. Identification – Authentification du citoyen – Ouverture d'une session</b> .....	<b>7</b>
<b>2.4. Étape 1- Données d'identification</b> .....	<b>8</b>
<b>2.5. Étape 2 - Données facultatives</b> .....	<b>10</b>
<b>2.6. Étape 3- Choix de la prestation demandée</b> .....	<b>12</b>
<b>2.7. Étape 4 - Données relatives à la demande</b> .....	<b>14</b>
<b>2.8. Étape 5 - Prise de cours</b> .....	<b>16</b>
<b>2.9. Étape 6 - Récapitulatif</b> .....	<b>17</b>
<b>2.10. Étape 7 – Accusé de réception</b> .....	<b>18</b>
<b>3. EN CAS DE PROBLÈME</b> .....	<b>19</b>
<b>3.1. Problème technique</b> .....	<b>19</b>
<b>3.2. Problème de connexion au Portail de la Sécurité Sociale</b> .....	<b>19</b>
<b>3.3. Problème lors de l'utilisation de l'application "Demandepension"</b> .....	<b>19</b>

## 1. **INTRODUCTION**

L'application "Demandepension" est un outil en ligne permettant aux citoyens belges d'adresser une demande de pension ou une demande de garantie de revenus aux personnes âgées à l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI) et/ou à l'Office National des Pensions (ONP) et/ou au Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) à partir d'un ordinateur personnel à condition que celui-ci dispose d'une connexion internet.

Elle est le fruit d'une volonté sans cesse plus forte exprimée par l'ensemble des membres et organisations de l'administration publique : se rapprocher sans cesse du citoyen afin de lui fournir un service personnalisé de très grande qualité.

L'application se veut très simple d'utilisation. Ce guide a par ailleurs été conçu afin de répondre aux moindres de vos questions et de vous conseiller au cours des quelques minutes qui seront nécessaires à l'introduction d'une demande de pension.

## 2. **GUIDE PRATIQUE**

Ce guide pratique a pour objectif de vous guider dans l'utilisation de l'application "Demandepension" et de répondre aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser au cours de son usage.

### 2.1. **Matériel nécessaire**

Le matériel nécessaire pour accéder à l'application "Demandepension" est le suivant :

- un P.C. disposant d'une connexion Internet;
- le logiciel Adobe Acrobat Reader doit être installé; ce logiciel est fréquemment déjà installé; si ce n'était pas le cas, il est téléchargeable gratuitement depuis <http://www.adobe.com/fr/products/reader/> pour la version française, <http://www.adobe.com/nl/products/reader/> pour la version néerlandaise et <http://www.adobe.com/de/products/reader/> pour la version allemande;
- le moyen de vous identifier (il s'agit du même moyen d'identification que celui utilisé, par exemple, pour remplir la déclaration électronique d'impôts sur les revenus), c.-à-d. :
  - soit votre user-ID, votre mot de passe et un token citoyen; si vous n'en disposez pas, ils peuvent être demandés à l'administration compétente via le portail fédéral à l'adresse suivante : [http://www.belgium.be/fr/services\\_en\\_ligne/app\\_s\\_inscrire.jsp](http://www.belgium.be/fr/services_en_ligne/app_s_inscrire.jsp); ils vous seront ensuite envoyés par la poste;
  - soit votre carte d'identité électronique et son code PIN; dans ce cas, votre ordinateur doit disposer d'un lecteur de carte électronique.

### 2.2. **Accès à l'application**

#### 2.2.1. **Via le portail de la sécurité sociale**

Vous pouvez atteindre l'application "Demandepension" via le portail de la sécurité sociale à l'adresse suivante : <https://www.socialsecurity.be>.

La page d'accueil du portail se présente comme suit :

**NL**  socialezekerheid.be [Naar de startpagina »](#)

**FR**  securitesociale.be [Vers la page d'accueil »](#)

**DE**  sozialesicherheit.be [Zur Startseite »](#)

**INT**  international.socialsecurity.be  
[To "Working in Belgium" »](#)  
[To "Coming2Belgium" »](#)

[Gebruikersreglementen](#) | [Règlements à l'usage des utilisateurs](#) | [Benutzerordnungen](#)

Choisissez la langue qui vous convient en cliquant sur la bannière associée.

Vous arriverez alors sur la page suivante :

nl fr de [Page d'accueil](#) | [A propos de la Sécurité Sociale](#) Autres informations et services des autorités fédérales: [www.belgium.be](http://www.belgium.be)

 securitesociale.be

**CITOYENS**

**EMPLOYEURS & MANDATAIRES**  
*(prestataires de services sociaux, curateurs, ...)*

**INDÉPENDANTS**

**FONCTIONNAIRES ET AUTRES PROFESSIONNELS**

**ENTREPRENEURS IMMOBILIER**

**WORKING IN BELGIUM**  
Information and online services for **internationals** to help fulfill administrative obligations

**A propos de la Sécurité Sociale belge**  
Une réponse à vos questions à propos de la Sécurité Sociale

 securitesociale.be [Page d'accueil](#) | [A propos de la Sécurité Sociale](#)

© 2009 Sécurité Sociale | [Règlements à l'usage des utilisateurs](#)

En cliquant ensuite sur "CITOYENS", vous aboutirez sur la page d'accueil du citoyen.

nl fr de Page d'accueil | A propos de la Sécurité Sociale Autres informations et services des autorités fédérales: www.belgium.be .be

securitesociale.be / citoyen

Vous n'êtes pas connecté - se connecter | s'enregistrer eBox | Contact | Aide | Calendrier Recherche sur Google

### Vie privée

- Grossesse et naissance
- Adoption
- Aide à la personne (titre service)
- Handicap
- Précarité
- Viellir
- Fin de vie

### Vie professionnelle

- Activités professionnelles
- Temps de travail
- Interruption de carrière et crédit-temps
- Congés et vacances
- Incapacité de travail
- Maladies professionnelles
- Accidents du travail
- Faillite / Fermeture d'entreprise / Outplacement
- Chômage
- Chômage avec complément d'entreprise / Prépension
- Pensions

### Santé

- Carte-SIS
- Mutualités
- Vaccination et prévention
- Remboursement des frais médicaux
- Maladie

€ Allocations X Outils pratiques € Allocations X Outils pratiques X Outils pratiques

A propos de la Sécurité Sociale belge: Comment ça marche? Qui fait quoi? Comment le système est-il financé? Et plus encore.

### Services en ligne

#### Simulations

- Allocation de garantie de revenus**  
Calculer le montant de l'allocation de garantie de revenus
- Calculez vos allocations familiales**  
Calculez le montant de vos allocations familiales
- Mesures pour l'emploi**  
Consulter les mesures pour l'emploi

### Leaving Belgium

**Vous quittez la Belgique ?**  
Toutes les informations pour ceux qui veulent quitter la Belgique. [+ d'infos](#)

### Coming2Belgium

**Vous venez en Belgique ?**  
Toutes les informations pour ceux qui veulent venir en Belgique. [+ d'infos](#)

Pour vous connecter à l'application "Demandepension", il vous suffit de cliquer dans la colonne "Services en ligne" sur le point "Demande de pension".

### Services en ligne

#### Simulations

- Allocation de garantie de revenus**  
Calculer le montant de l'allocation de garantie de revenus
- Calculez vos allocations familiales**  
Calculez le montant de vos allocations familiales
- Mesures pour l'emploi**  
Consulter les mesures pour l'emploi
- Simulation cotisation sociale indépendant**  
Simuler le montant de vos cotisations sociales
- Stage d'insertion professionnelle**  
Calculer la durée du stage d'insertion professionnelle

#### Consultation de votre dossier

- Carte de Travail**  
Demande d'une carte de travail
- Demande de pension**  
Introduire une demande de pension ou de GRAPA
- Dossier chômage**  
Consulter votre dossier chômage
- Dossier Interruption de carrière et crédit-temps**  
Consulter votre dossier interruption de carrière et crédits-temps

### Leaving Belgium

**Vous quittez la Belgique ?**  
Toutes les informations pour ceux qui veulent quitter la Belgique. [+ d'infos](#)

### Coming2Belgium

**Vous venez en Belgique ?**  
Toutes les informations pour ceux qui veulent venir en Belgique. [+ d'infos](#)

### Actualités

**Que faire des cartes de stationnement pour personnes handicapées échues?**  
pour: [Citoyen](#)  
15 janvier 2014 - 1.213 cartes de stationnement pour personnes handicapées échues circulaient dans la zone de police Midow (Meulebeke, Ingelmunster, Dentergem, Oostrozebeke et Wielsbeke). La police les a recueillies pour mettre fin aux abus. Au total, 342.943 cartes de...

**Brochure Sécurité sociale disponible en allemand et anglais**  
pour: [Citoyen](#)  
03 janvier 2014 - Les versions allemande et anglaise de la brochure " Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale " sont à présent disponibles en ligne. Cette brochure explique clairement tout ce que vous devez savoir sur la sécurité sociale en Belgique...

La page d'accueil de l'application "Demandepension" s'affichera. Il vous suffira ensuite de cliquer sur "Introduire une demande" et on vous demandera de vous identifier.

nl fr de Page d'accueil | A propos de la Sécurité Sociale Autres informations et services des autorités fédérales: [www.belgium.be](http://www.belgium.be) .be



Vous n'êtes pas connecté - [se connecter](#) | [s'enregistrer](#) eBox | [Contact](#) | [Aide](#) | [Calendrier](#) Recherche sur Google

## Demande de pension en ligne

Grâce à cette application, vous pouvez directement effectuer votre demande de pension ou de garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) via l'internet. Pour assurer la protection des dossiers, l'identification se fait au moyen de votre carte d'identité électronique ou d'un token.

Après avoir effectué votre demande en ligne, vous recevrez un accusé de réception. Imprimez cet accusé de réception et conservez-le comme preuve.

Cette procédure simplifiée permettra d'accélérer le traitement de votre demande puisque les informations contenues dans votre demande sont directement reprises du Registre national, ce qui en assure l'exactitude. Ici aussi, nous garantissons le respect de votre vie privée.

### Introduire

- Manuel
- [Comment introduire une demande?](#)

[Introduire une demande](#)



**Travailleur salarié et indépendant**

Vous pouvez introduire votre demande de pension au plus tôt un an avant sa date de prise de cours.

L'âge légal est de 65 ans, mais sous certaines conditions vous pouvez partir plus tôt à la pension.

[plus d'informations sur l'âge de la pension.](#)

**Fonctionnaire**

Vous pouvez introduire votre demande de pension au plus tôt un an avant sa date de prise de cours.

### 2.2.2. Via un lien direct

Vous pouvez atteindre directement l'application "Demandepension" via l'adresse suivante : [www.demandepension.be](http://www.demandepension.be).

La page d'accueil de l'application "Demandepension" s'affichera. Il vous suffira ensuite de cliquer sur "Introduire une demande" et on vous demandera de vous identifier.

nl fr de Page d'accueil | A propos de la Sécurité Sociale Autres informations et services des autorités fédérales: [www.belgium.be](http://www.belgium.be) .be

 securitesociale.be / citoyen

Vous n'êtes pas connecté - [se connecter](#) | [s'enregistrer](#) eBox | [Contact](#) | [Aide](#) | [Calendrier](#) Recherche sur Google

## Demande de pension en ligne

Grâce à cette application, vous pouvez directement effectuer votre demande de pension ou de garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) via l'internet. Pour assurer la protection des dossiers, l'identification se fait au moyen de votre carte d'identité électronique ou d'un token.

Après avoir effectué votre demande en ligne, vous recevrez un accusé de réception. Imprimez cet accusé de réception et conservez-le comme preuve.

Cette procédure simplifiée permettra d'accélérer le traitement de votre demande puisque les informations contenues dans votre demande sont directement reprises du Registre national, ce qui en assure l'exactitude. Ici aussi, nous garantissons le respect de votre vie privée.

Demande de pension en ligne

**Introduire**

- Manuel
- [Comment introduire une demande?](#)

[Introduire une demande](#)



### Travailleur salarié et indépendant

Vous pouvez introduire votre demande de pension au plus tôt un an avant sa date de prise de cours.

L'âge légal est de 65 ans, mais sous certaines conditions vous pouvez partir plus tôt à la pension.

[plus d'informations sur l'âge de la pension.](#)

### Fonctionnaire

Vous pouvez introduire votre demande de pension au plus tôt un an avant sa date de prise de cours.

## 2.3. Identification – Authentification du citoyen – Ouverture d'une session

A ce stade, il vous est loisible de vous identifier soit grâce à votre token, soit grâce à votre carte d'identité électronique :

Vous avez le choix de vous identifier d'une des deux manières suivantes:

- soit en utilisant votre user-ID, mot de passe et token fonctionnaire reçu à partir de votre enregistrement sur le site [www.belgium.be](http://www.belgium.be)



Identification par token.

- soit en utilisant votre carte d'identité électronique, en cliquant sur le lien ci-dessous.



Identification par carte d'identité électronique.

[Plus d'informations sur la carte d'identité électronique.](#)

Suivant le moyen d'identification que vous choisirez, l'application vous guidera.

Il ne faut évidemment s'identifier qu'une seule fois par session. La connexion se coupera automatiquement lorsque le système est inutilisé durant plus d'une heure.

Pour des raisons de sécurité évidentes, il faudra veiller à :

- ne pas confier votre carte d'identité électronique, votre token et votre code à un tiers;
- ne pas confier une session ouverte à un tiers;
- clôturer votre session en cas d'absence.

Une fois identifié par le système, vous pouvez débiter l'introduction de votre demande de pension ou votre demande de garantie de revenus aux personnes âgées.

## 2.4. Étape 1- Données d'identification

L'écran lié à l'étape 1 du processus se présente comme suit :

Aide nt. fr. de Fermer

# Demande pension

Etape 1 : Données d'identification  
Ces données d'identité sont importantes pour l'établissement des droits à la pension.

Numéro de Registre National  
Demandeur  
Date de naissance  
Adresse

Etat Civil					
Date	Etat Civil	Conjoint(e)	Date de naissance	Date de décès	Même adresse
19/05/2012	Marié		09/05/1980		Oui
17/04/1983	Célibataire				

Ces informations proviennent du Registre National. Sont-elles correctes ?  Oui  Non

**Suivant**

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1765

Le système affiche vos principales données d'identification, à savoir :

- vos nom et prénoms;
- votre date de naissance;
- votre adresse;
- votre état civil (date du changement d'état civil, état civil, conjoint, date de naissance du conjoint, date de décès du conjoint, indication si vous et votre conjoint vivez à la même adresse).

Pour passer aux écrans suivants, vous devez indiquer si les données qui sont affichées sur ce premier écran sont correctes ou non :

The screenshot shows the 'Demandepension' application interface. At the top, there is a blue banner with the text 'Demandepension' and a logo. Below the banner, the title 'Etape 1 : Données d'identification' is displayed, followed by a subtitle: 'Ces données d'identité sont importantes pour l'établissement des droits à la pension.' The main content area lists the following fields: 'Numéro de Registre National', 'Demandeur', 'Date de naissance', and 'Adresse'. Below this, there is a table with the following data:

Etat Civil						
Date	Etat Civil	Conjoint(e)	Date de naissance	Date de décès	Même adresse	
19/05/2012	Marié		09/05/1980		Oui	
17/04/1983	Célibataire					

Below the table, there is a question: 'Ces informations proviennent du Registre National. Sont-elles correctes ?' with radio buttons for 'Oui' (selected) and 'Non'. A 'Suivant' button is located at the bottom right. At the bottom left, there is a copyright notice: '© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3'. At the bottom right, there is a link: 'Besoin d'aide? Appeler au 1765'.

Si vous avez indiqué que les informations provenant du Registre National sont incorrectes, le message suivant apparaîtra en haut de l'écran :

A warning message is displayed in a yellow box with a warning icon. The text reads: 'Vous signalez que des données d'identification sont incorrectes. Ces données étant importantes pour la validité de la décision, nous vous recommandons de prendre LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE contact avec votre administration communale. Vous pouvez toutefois poursuivre l'introduction de votre demande de pension.'

Même lorsque les données sont incorrectes, la demande peut se poursuivre. Une nouvelle demande ne devra pas être réintroduite une fois les corrections apportées au Registre National.

Remarques :

- certains états civils moins fréquents ne sont pas pris en compte par l'application; c'est notamment le cas du mariage putatif ou de la répudiation; si ce cas venait à se présenter, vous seriez directement averti que cet état civil n'est pas pris en compte;
- l'application ne vous permet pas d'adapter les données d'identification lorsqu'une erreur a été détectée. Si vous avez indiqué que les données sont incorrectes, un message vous demandant de contacter votre administration communale afin de faire corriger ces données apparaîtra. Vous éviterez ainsi un calcul incorrect ou frauduleux. Le bouton **Suivant** permet de passer à la 2<sup>ème</sup> étape.

## 2.5. Étape 2 - Données facultatives

Cet écran permet l'introduction de données facultatives qui n'émanent pas du Registre National :

- un numéro de téléphone fixe, un numéro de téléphone portable, une adresse Email pour une communication éventuelle avec le demandeur ou son représentant;
- le nom et l'adresse d'un administrateur provisoire ou le tuteur d'un orphelin s'il en existe un.

Aide nl fr de Fermer

# Demandepension

Etape 2 : Données facultatives  
Ces données nous permettront de prendre contact avec vous plus rapidement dans le cas où une précision s'avère nécessaire ou si un problème se pose.

Demande de

**Données de contact**

N° de téléphone

N° de GSM

E-mail

La demande est introduite par un administrateur provisoire ou le tuteur d'un orphelin?  ?

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1765

Étant par essence facultatives, ces zones ne doivent pas être obligatoirement remplies.

Dans le cas où la demande est introduite par un administrateur provisoire ou le tuteur d'un orphelin, l'écran se présente comme suit :

Aide nl fr de Fermer

# Demandepension

**Etape 2 : Données facultatives**  
Ces données nous permettront de prendre contact avec vous plus rapidement dans le cas où une précision s'avère nécessaire ou si un problème se pose.

Demande de

**Données de contact**

N° de téléphone

N° de GSM

E-mail

La demande est introduite par un administrateur provisoire ou le tuteur d'un orphelin?  ?

**Administrateur provisoire ou le tuteur d'un orphelin**

Nom  Prénom

Rue  Numéro  Boite

Code postal  Commune

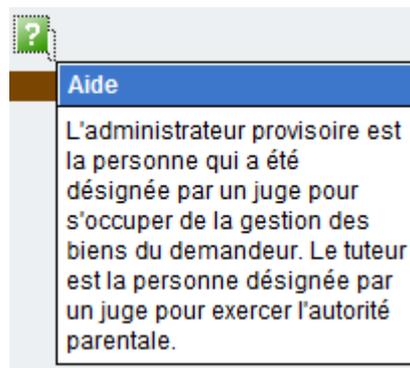
Pays

**Précédent** **Suivant**

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1785

Remarque :

- une première aide est directement disponible dans l'écran via les bornes vertes comprenant un point d'interrogation; en cliquant sur ces dernières, vous obtiendrez une description d'un point particulier de l'écran, par exemple :



Le bouton **Suivant** permet de passer à la 3<sup>ème</sup> étape.

## 2.6. Étape 3- Choix de la prestation demandée

Ce nouvel écran vous permet de choisir entre un examen des droits à la pension ou un examen de la Garantie de Revenus aux Personnes Âgées (GRAPA).

Aide nt. fr. de Fermer

# Demandepension

## Étape 3 : Choix de la prestation demandée

Demande d'une pension ou d'une Garantie de revenus aux personnes âgées

Demande de

- Demande d'examen des droits à la pension**  
La pension est une prestation qui est calculée sur base de la carrière professionnelle. Une demande de pension tient également lieu de demande pour une Garantie de Revenus Aux Personnes Agées (GRAPA) dans le cas où :
  - le demandeur a au moins 65 ans à la date de prise de cours de la pension et
  - que le montant de la pension n'empêche pas l'attribution d'une GRAPA et
  - la pension qui est investiguée est une pension dans le régime salarié ou indépendant.
- Demande de Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)**  
La Garantie de Revenus Aux Personnes Agées est une prestation qui apporte une aide financière aux personnes âgées qui ne disposent pas de revenus suffisants. L'âge minimum requis pour obtenir une GRAPA est de 65 ans. Si vous avez uniquement travaillé comme fonctionnaire et que vous souhaitez introduire tant une demande de GRAPA qu'une demande de pension, vous devrez d'abord achever complètement une demande et ensuite vous reconnecter afin d'introduire l'autre demande.

[Précédent](#) [Suivant](#)

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1705

Il ne vous est pas possible de sélectionner à la fois une demande d'examen des droits à la pension ainsi qu'une demande de GRAPA.

En outre, si vous choisissez la première de ces possibilités, il est intéressant de remarquer que la GRAPA sera examinée d'office si vous avez 65 ans au moment de la prise de cours et que la pension que vous demandez est une pension dans le régime salarié et/ou indépendant..

Si vous optez pour la GRAPA, la question concernant la prise de cours souhaitée sera affichée. Vous aurez alors le choix entre une date "le plus tôt possible", c'est-à-dire la date la plus proche permise par les dispositions légales, ou bien une date que vous pouvez déterminer vous-même.

The screenshot shows the 'Demande pension' web interface. At the top right, there are links for 'Aide', 'nl', 'fr', 'de', and 'Fermer'. Below is a blue header with the text 'Demande pension' and a small logo. The main content area is titled 'Etape 3 : Choix de la prestation demandée' and 'Demande d'une pension ou d'une Garantie de revenus aux personnes âgées'. Under 'Demande de', there are two radio button options: 'Demande d'examen des droits à la pension' and 'Demande de Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)'. The GRAPA option is selected. Below it, there are two sub-options: 'Le demandeur désire que la GRAPA prenne cours le plus tôt possible.' (selected) and 'Le demandeur désire que la GRAPA prenne cours le 01 / 02 / 2014'. There are 'Précédent' and 'Suivant' buttons at the bottom. Copyright information and a help number are also visible.

Concernant les champs :

- vous ne pouvez pas sélectionner à la fois une date de prise de cours et "le plus tôt possible";
- le champ "jour" est rempli avec "01", c'est-à-dire le premier jour du mois;
- par défaut, "le plus tôt possible" est sélectionné;
- la date doit se situer dans le futur;
- la date encodée ne peut pas se situer plus d'un an dans le futur;
- vous devez avoir au moins 64 ans; dans le cas contraire, le message d'erreur suivant apparaît dès que vous cliquez sur le bouton **Suivant** :

 **L'âge minimum requis pour la prise de cours d'une Garantie de Revenus aux Personnes Agées est de 65 ans révolus, et la demande ne peut être introduite qu'au maximum un an auparavant.**

Le bouton **Suivant** permet de passer à la 4<sup>ème</sup> étape.

## 2.7. Étape 4 - Données relatives à la demande

Cet écran n'apparaît que si vous avez demandé l'examen des droits à la pension. Les questions posées permettent de déterminer quel régime est concerné et quel droit doit être examiné.

Aide nt fr de Fermer

# Demandepension

Étape 4 : Données relatives à la demande  
Cette étape permet de déterminer les droits qui doivent être examinés et l'organisme qui traitera la demande.

Demande de

**Informations concernant le demandeur**

- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **travailleur salarié** (en Belgique ou à l'étranger) ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **travailleur indépendant** (en Belgique ou à l'étranger) ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **fonctionnaire** (en Belgique). ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé **dans un régime autre** que celui des salariés, des indépendants ou des fonctionnaires (en Belgique). ?
- Il (elle) n'a **jamais travaillé** en Belgique. ?

Précédent Suivant

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1785

En fonction de l'historique de votre état civil et de votre âge, cet écran se compose au maximum de cinq blocs de questions; elles se rapportent à la carrière des différentes personnes concernées c.-à-d. :

- vous-même;
- votre(vos) conjoint(e)(s) décédé(e)(s), y inclus le (la) conjoint(e) séparé(e) et les ex-conjoint(e)s décédé(e)s ;
- votre(vos) ex-conjoint(e)(s) vivant(e)(s) (en cas de divorce) ;
- le (la)conjoint(e) dont vous êtes séparé(e) ;
- vos parents s'ils sont décédés (si vous êtes plus jeune que 25 ans).

Voici, par exemple, l'écran qui s'affiche si vous êtes marié :

Aide nl fr de Fermer

## Demandepension

Etape 4 : Données relatives à la demande  
Cette étape permet de déterminer les droits qui doivent être examinés et l'organisme qui traitera la demande.

Demande de

**Informations concernant le demandeur**

- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **travailleur salarié** (en Belgique ou à l'étranger) ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **travailleur indépendant** (en Belgique ou à l'étranger) ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé comme **fonctionnaire** (en Belgique). ?
- Il (elle) travaille ou a travaillé **dans un régime autre** que celui des salariés, des indépendants ou des fonctionnaires (en Belgique). ?
- Il (elle) n'a **jamais travaillé** en Belgique. ?

[Précédent](#) [Suivant](#)

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1785

Remarque :

- si vous avez signalé que les données reprises à l'étape 1 (état civil, adresse) sont incorrectes ou si l'état civil est renseigné comme "indéterminé", l'application affichera un bloc de questions générales concernant les conjoints et les ex-conjoints car, dans cette hypothèse, le programme ne peut déterminer avec certitude la situation matrimoniale.

Le bouton [Suivant](#) permet de passer à la 5<sup>ème</sup> étape.

## 2.8. Étape 5 - Prise de cours

Cet écran vous permet d'encoder la date de prise de cours de la (des) pension(s) demandée(s).

Aide nl fr de Fermer

# Demandepension

Étape 5 : Prise de cours  
Date à laquelle la prise de cours de pension est souhaitée.

Demande de

- Le demandeur désire que la pension prenne cours le plus tôt possible.  
Cochez cette option si la pension doit prendre cours à la date la plus proche possible.  
Le service de pension fixera cette date en tenant compte des dispositions légales.
- Le demandeur désire que la pension prenne cours le 01 / 02 / 2014  
Indiquez ici la date à laquelle la pension doit prendre cours.

Précédent Suivant

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3 Besoin d'aide? Appeler au 1765

Concernant les champs de cet écran :

- il n'est pas possible de sélectionner simultanément la date de prise de cours et "le plus tôt possible" (en sélectionnant "le plus tôt possible", la date de prise de cours des droits sera fixée à la date la plus proche permise par les dispositions légales);
- la case "jour" est remplie automatiquement avec la valeur "01", soit le premier jour du mois.

Remarque :

- la demande ne peut être effectuée plus d'un an avant la prise de cours.
- Dans certains cas, il est possible de choisir une date de prise de cours qui se situe dans le passé. La date de prise de cours ne peut se situer plus d'un an avant la date de la demande.

Le bouton **Suivant** permet de passer à la 6<sup>ème</sup> étape.

## 2.9. Étape 6 - Récapitulatif

Cet écran permet de visualiser la demande complète avant son envoi et d'éventuellement réduire son champ d'application.

**ATTENTION**, à ce moment, votre demande n'est pas encore envoyée.

[Aide](#) [nl](#) [fr](#) [de](#) [Fermer](#)

# Demandepension

**Etape 6 : Récapitulatif**  
Sur base des informations que le demandeur a transmises, il devrait avoir droit aux prestations suivantes. Si le demandeur souhaite qu'une des prestations mentionnées ne soit pas examinée, il peut la décocher.

**⚠ Veuillez désactiver votre popup blocker avant d'imprimer**

Numéro de Registre National  
Demandeur  
Date de naissance  
Adresse

Etat Civil					
Date	Etat Civil	Conjoint(e)	Date de naissance	Date de décès	Même adresse
01/04/1986	Célibataire				

**Pension(s) à examiner**

- Pension de retraite en régime indépendant. ?
- Pension de retraite en régime salarié. ?
- Pension de retraite dans le régime des fonctionnaires ?

Prise de cours    Le plus tôt possible

**Divers**

Remarques éventuelles

Langue de l'accusé de réception     Français     Néerlandais     Allemand

© 2014 Social Security copyright | Release 1.18.3    Besoin d'aide? Appeler au 1785

Le type de pension à examiner variera suivant les réponses données aux questions de l'étape 4. Vous pouvez décider de refuser de votre propre chef l'examen d'une de ces pensions en la décochant.

Chacune de ces pensions sera accompagnée du sigle suivant : **?**. En déplaçant le curseur sur ce sigle, vous verrez apparaître un écran reprenant une description du droit concerné.

Vous pouvez, si vous le désirez ajouter un commentaire à l'aide du champ "Remarques éventuelles". Vous pourrez y indiquer quelles informations provenant du Registre national sont incorrectes ou par exemple indiquer de manière explicite du chef de quelle personne décédée vous souhaitez obtenir une pension de survie (numéro de registre national ou nom, prénom et date de naissance) par exemple dans le cas de plusieurs conjoints décédés.

Attention : Si vous avez travaillé dans le secteur public avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et vous n'y travaillez plus depuis cette date, vous devez indiquer dans le champ « Remarques éventuelles » le nom du dernier employeur dans le secteur public.

Après avoir vérifié votre demande, vous pourrez l'envoyer ou la corriger.

Pour envoyer et enregistrer votre demande, vous devez cliquer sur le bouton **Envoyer**. Une fois envoyée et enregistrée, il n'est plus possible de modifier la demande.

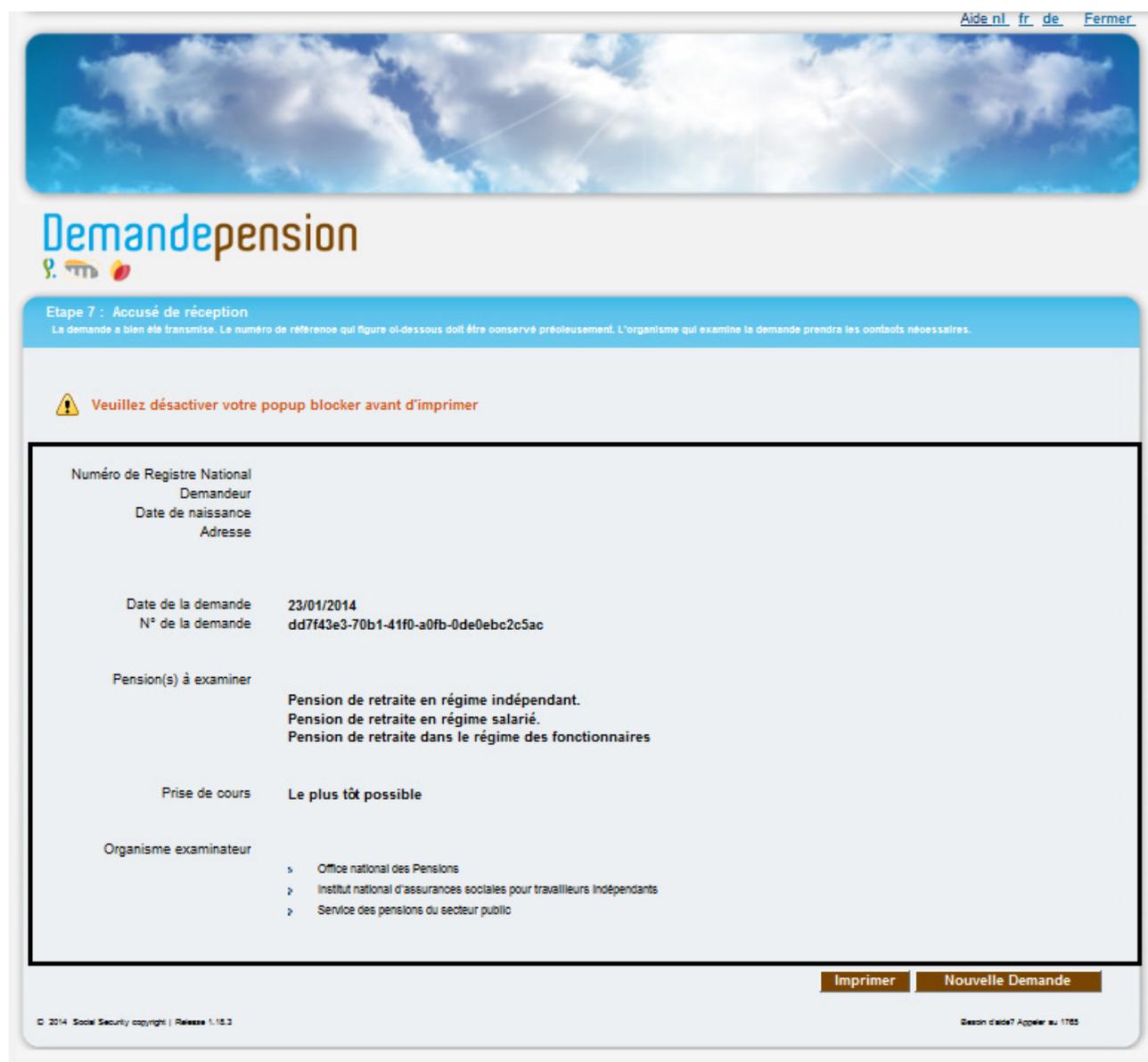
Remarque :

- il n'est pas nécessaire d'encoder le détail votre carrière; en effet, les organismes concernés examineront l'ensemble des détails relatifs à votre demande.

Le bouton **Suivant** permet de passer à la 7<sup>ème</sup> étape.

## 2.10. Étape 7 – Accusé de réception

L'écran suivant apparaîtra dès que vous envoyez votre demande de pension :



[Aide nl](#) [fr](#) [de](#) [Fermer](#)

# Demandepension

Étape 7 : Accusé de réception  
La demande a bien été transmise. Le numéro de référence qui figure ci-dessous doit être conservé précieusement. L'organisme qui examine la demande prendra les contacts nécessaires.

**⚠** Veuillez désactiver votre popup blocker avant d'imprimer

Numéro de Registre National Demandeur	
Date de naissance	
Adresse	
Date de la demande	23/01/2014
N° de la demande	dd7f43e3-70b1-41f0-a0fb-0de0ebc2c5ac
Pension(s) à examiner	Pension de retraite en régime indépendant. Pension de retraite en régime salarié. Pension de retraite dans le régime des fonctionnaires
Prise de cours	Le plus tôt possible
Organisme examinateur	<ul style="list-style-type: none"><li>› Office national des Pensions</li><li>› Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants</li><li>› Service des pensions du secteur public</li></ul>

**Imprimer** **Nouvelle Demande**

© 2014 Social Security copyright | Release 1.10.3 Version d'aid7 Appelée au 1765

Une fois la demande envoyée, un accusé de réception apparaîtra directement à l'écran et pourra être imprimé ou sauvegardé sous format PDF (via le bouton **Imprimer**).

Remarque :

- lorsque vous cliquez sur le bouton "Imprimer" de l'écran comprenant l'accusé de réception de votre demande électronique, il est possible que rien ne se produise; normalement, cette action devrait vous permettre d'ouvrir une nouvelle fenêtre comprenant votre accusé de réception sous format PDF; dans le cas où ceci ne se produirait pas, vérifiez tout d'abord qu'Adobe est installé sur votre ordinateur (voir section Adobe dans ce guide d'utilisation); ensuite, vérifiez que votre navigateur internet ne bloque pas cette fenêtre à l'aide d'un bloqueur de pop-up; indépendamment du navigateur internet utilisé, un message d'avertissement devrait apparaître et vous indiquer qu'un pop-up, ici la nouvelle fenêtre comprenant l'accusé de réception sous format PDF, est bloqué pour des raisons de sécurité; il vous suffit de cliquer avec le bouton droit de votre souris sur le message apparaissant à l'écran et d'autoriser temporairement ou définitivement l'apparition de pop-up pour le site visité afin de régler temporairement/définitivement le problème.

L'accusé présenté ci-dessus constitue la preuve que la demande a bien été introduite. Vous devez conserver ce document.

L'accusé de réception reprend :

- la date de la demande;
- le numéro de la demande;
- les pensions à examiner;
- la prise de cours souhaitée;
- l'organisme qui traitera les demandes (Office National des Pensions et/ou Institut National d'Assurances Sociales des Travailleurs Indépendants et/ou le Service des Pensions du Secteur Public);
- les remarques éventuelles.

### **3. EN CAS DE PROBLÈME**

#### **3.1. Problème technique**

Vous pouvez rencontrer des problèmes lors de la transmission électronique de la demande.

Si l'interruption est de courte durée, vous pouvez à nouveau encoder les informations lors d'une nouvelle tentative.

#### **3.2. Problème de connexion au Portail de la Sécurité Sociale**

Si le Portail de la Sécurité Sociale n'est pas disponible ou que vous n'arrivez pas à vous identifier auprès de celui-ci :

- contactez le Helpdesk du Portail : **02/511.51.51**.

#### **3.3. Problème lors de l'utilisation de l'application "Demandepension"**

Si vous souhaitez des informations complémentaires au sujet de certaines matières ou au sujet des questions apparaissant dans les écrans de l'application :

Contactez le numéro spécial pension 1765.